

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2007

Monsieur Max GUILLO est désigné secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu de la réunion du 10 mai 2007.

Monsieur SEBENNE indique que le compte rendu ne reprend pas, dans leur intégralité, les propos qu'il a tenus concernant les chiffres de fréquentation des écoles primaires d'Aubusson.

Monsieur le Maire lui demande d'indiquer par écrit, les précisions qu'il veut voir figurer au compte rendu puis il appelle le premier point à l'ordre du jour.

1° Approbation du Contrat de Pôle Structurant – Rapporteur M. LE MAIRE

Lors de sa séance du 05 décembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un contrat de pôle structurant avec la Région. Il s'agit, par nature, d'une démarche inter communale, avec des projets à vocation inter communale et des projets plus spécifiques « commune centre, en l'occurrence Aubusson et Felletin. Ces contrats entendent renforcer les pôles urbains et leur zone d'influence (équipements et services).

Le conseil a également, par délibération du 30 mars 2006, procédé à la création d'un poste de chargée de mission devant établir le diagnostic et proposer des fiches actions. Le Maire a ensuite procédé au recrutement de Karine FINET qu'il a chargée de mener ce dossier à bien.

Ce contrat aujourd'hui prêt doit faire l'objet d'une approbation tant en ce qui concerne les fiches actions de chaque collectivité que le tableau récapitulatif des dépenses de l'ensemble des trois collectivités que vous trouverez ci-joints.

L'ensemble du contrat est à la disposition de chacun en Mairie et pourra également être consulté en séance.

Monsieur le Maire demande ensuite à Karine FINET de présenter les fiches actions du C.S.P.

Fiches actions d'Aubusson

AXE 1 - Aménagements urbains			
Fiche n° 1	Travaux de mise en valeur des espaces urbains : Chantier de rénovation du quartier de la Terrade		
<i>Contexte</i>	Le quartier historique de la Terrade est l'un des plus anciens et des plus riches ensembles architecturaux creusois. Des difficultés d'interventions liées à l'accès (étroitesse des rues, enchevêtrement des réseaux...) l'ont petit à petit rendu en mauvais état (maisons, voirie...) La municipalité d'Aubusson s'est engagée dans un chantier d'envergure pour le revaloriser et lui rendre son caractère historique.		
<i>Objectifs</i>	Mise en valeur du quartier de la Terrade		
<i>Description de l'action</i>	-Aménagement de la voirie : pavage granit, terrassement -Installations de mobilier urbain -Réfection de l'éclairage public et effacement des réseaux -Aménagement du pont et de ses abords -Aménagement de stationnements paysagers		
<i>Localisation et rayonnement</i>	Centre ville d'Aubusson - quartier de la Terrade rue Alfred Assolant, rue Basse Terrade, rue de l'Abreuvoir		
<i>Maître d'ouvrage</i>	Commune d'Aubusson		
<i>Coût prévisionnel HT</i>	1 447 928, 00 €		
<i>Plan de financement</i>		Montant en €	%
	Etat	131 210,00	9,0%
	Conseil Général de la Creuse (1)	6 600,00	0,5%
	EDF	35 000,00	2,5%
	Conseil Régional du Limousin	289 586,00	20,0%
	Conseil Général de la Creuse (2)	35 180,00	2,4%
	Conseil Général de la Creuse (3)	57 556,00	4,0%
	DRAC (Pont)	58 635,00	4,0%
	Maître d'ouvrage	834 161,00	57,6%
	TOTAL	1 447 928,00	100,0%
	* Financements sollicités (1) : voirie / (2) : pont / (3) : aménagement de stationnements paysagers		
<i>Date de démarrage</i>	2006		
<i>Délai d'exécution</i>	2006-2009		

Monsieur SEBENNE demande s'il est possible de connaître l'état d'avancement financier de ce dossier pour la commune, sachant qu'au total sa participation sera de 57,60 %.

Monsieur AZAIS indique que la réponse, trop complexe à cause des financements croisés, ne peut être apportée en séance. Il fait le point sur l'avancement des travaux réalisés :

- le revêtement après mise aux normes des réseaux souterrains (assainissement) est fait,
- demain un dossier de Déclaration d'Utilité Publique va être déposé en Préfecture, car tous les propriétaires concernés par les travaux n'ont pas été trouvés et cette procédure indispensable permettra la poursuite des travaux,
- le pont, Monument Historique fait l'objet d'un marché séparé et bénéficie d'une subvention de la D.R.A.C. de 4 %,
- l'aménagement paysager et le stationnement verront un début d'exécution avec la démolition des sheds dont le permis de démolir a été signé aujourd'hui.

AXE 1 - Aménagements urbains	
Fiche n° 2	Aménagements extérieurs du site Philips
Contexte	Depuis plusieurs années, la ville a bâti un projet global de réaménagement de son centre ville et de restructuration de ses friches industrielles. C'est dans ce contexte que vient s'inscrire l'aménagement du site Philips avec notamment la transformation du bâtiment principal en Maison de l'emploi et de la Formation, et la liaison de cet espace avec le centre ville et le quartier de la Terrade.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le centre ville, moderniser ses installations, le rendre plus fonctionnel et plus en adéquation avec les besoins locaux. - Déplacer le noyau urbain, créer des zones d'accueil, des « ambassades » du centre ville, à proximité de la RD941. - Augmenter les capacités d'accueil de véhicules - Réutiliser des infrastructures existantes et les transformer, dans une logique de meilleure gestion économique et écologique du patrimoine communal. - Créer des circuits de promenade reliant ce site à d'autres quartiers - Revaloriser un site emblématique et très présent dans le paysage aubussonnais, ainsi que son environnement proche, dont le quartier de la Terrade
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - démolition des sheds (demande d'anticipation sur le futur contrat) - création d'un parking paysager - création d'une passerelle vers le centre ville - liaison avec la Terrade (rue Barthel) : voirie, création d'escaliers
Localisation et rayonnement	Centre ville d'Aubusson
Maître d'ouvrage	Commune d'Aubusson
Coût prévisionnel HT	-démolition des sheds : 190 000,00 € -parking paysager : 380 000,00 € -passerelle vers le centre ville : 40 000,00 € -liaison avec la Terrade : 80 000,00 € Total : 690 000, 00 €
Plan de financement	Conseil Régional du Limousin : 138 000,00 € (20%) Conseil Général de la Creuse : 33 444,00 € + 6000,00 €
Date de démarrage	2007
Délai d'exécution	2007-2008 : réalisation par phase

AXE 1 - Aménagements urbains	
Fiche n° 3	Conception et installation d'une signalétique esthétique et cohérente, déclinant l'image de « ville des couleurs »
Contexte	La signalétique est vétuste, sans cohérence et très mal adaptée aux besoins actuels. Elle doit évoluer et répondre aux caractéristiques d'une ville en pleine évolution avec un fort caractère historique, culturel et artisanal.
Objectifs	Proposer une signalétique esthétique et cohérente déclinant l'image de la ville et la rendant plus lisible. Une identité visuelle forte au service des habitants et des visiteurs.
Description de l'action	Suite à une étude confiée par la DRAC du Limousin au cabinet Presse Papier : <ul style="list-style-type: none"> - des supports seront conçus et installés à l'échelle du centre ville - des supports spécifiques sont prévus pour des circuits de découverte à travers le centre ville et pour amener les visiteurs vers le centre ville (au départ de la gare routière, du site Philips et du champ de foire...)
Localisation et rayonnement	Centre ville d'Aubusson
Maître d'ouvrage	Commune d'Aubusson
Coût prévisionnel HT	96 500,00 €
Plan de financement	Conseil Régional du Limousin : 19 300,00 € (20%)

	Conseil Général de la Creuse : 0,00€
<i>Date de démarrage</i>	2007
<i>Délai d'exécution</i>	2007-2008

AXE 2 - Développement touristique, culturel et patrimonial	
Fiche n° 4	Mise en lumière des principaux monuments et sites du centre ville
<i>Contexte</i>	La ville d'Aubusson compte 1 monument historique classé 8 monuments inscrits, 2 sites classés et 1 site inscrit. L'ensemble de ce patrimoine nécessite d'être entretenu, mis en valeur et facilement repérable par les habitants et les visiteurs. L'un des emblèmes d'Aubusson est son château, sur le site du chapitre. Il domine la ville et constitue un élément identitaire majeur pour les aubussonnais et un symbole fort pour les visiteurs.
<i>Objectifs</i>	La perception de ce site ne pose aucun problème de jour puisqu'il domine la ville et qu'il est l'un des éléments patrimoniaux les plus visibles par tous. Toutefois, il doit être éclairé pour garder son attrait la nuit, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, un audit touristique Michelin, sur la ville (dont Aubusson a bénéficié en qualité de membre des Plus Beaux Détours de France) vient de faire ressortir comme point faible ce manque de mise en lumière de la ville et de son patrimoine. La municipalité envisage donc de remédier à ce déficit par un projet à la fois original, adapté au contexte local et économe en énergie (respectueux des normes HQE)
<i>Description de l'action</i>	1ere tranche : appel d'offre pour un marché conception réalisation (EDF sera consultée et si possible partenaire du projet) 2eme tranche : réalisation de la mise en lumière d'un élément majeur, le Chapitre
<i>Localisation et rayonnement</i>	Ville d'Aubusson - éperon du Chapitre
<i>Maître d'ouvrage</i>	Commune d'Aubusson
<i>Coût prévisionnel HT</i>	80 300,00 €
<i>Plan de financement</i>	Conseil Régional du Limousin : 16 060,00 € Conseil Général de la Creuse : 6 000,00 €
<i>Date de démarrage</i>	2009
<i>Délai d'exécution</i>	2009 -2010

AXE 1 - Aménagements urbains	
Fiche n°5	Aménagement des entrées de ville sur la RD941 :
<i>Contexte</i>	Les aménagements (hors voirie) de la route D941 sont à la charge de la commune. Une étude a donc été commanditée par celle-ci auprès de la Direction Départementale de l'Équipement en 2004 afin de résoudre les problématiques de sécurité, de circulations à la fois automobile et piétonne, d'esthétisme de cette « porte d'entrée principale » d'Aubusson
<i>Objectifs</i>	L'objectif est de rendre cet axe plus sûr et agréable pour les différents usagers et de faire de cet axe une véritable vitrine pour Aubusson
<i>Description de l'action</i>	Première phase de travaux : - matérialisation des entrées de ville en provenance de Limoges et de Clermont Ferrand - création d'un carrefour plus adapté susceptible de répondre à l'augmentation des flux vers les quartiers de Chabassière, de la Chassagne et les quartiers en développement
<i>Localisation et rayonnement</i>	Deux entrées de la RD 941 dans Aubusson en provenance de Limoges et de Clermont Ferrand Carrefour entre la RD941 et la rue Paul Pauly (VI 214)
<i>Maître d'ouvrage</i>	Mairie d'Aubusson
<i>Coût prévisionnel HT</i>	581 400,00 €
<i>Plan de financement</i>	Fiche inscrite pour mémoire (non comptabilisée) Taux d'intervention du Conseil Général de 40 % sur le montant HT selon l'instruction technique

<i>Date de démarrage</i>	2008
<i>Délai d'exécution</i>	2008 - 2010

Monsieur AZAIS note que ce projet concerne la problématique sécuritaire de la traversée de la ville par la RD 941. Une étude a été confiée à la D.D.E. qui a remis des propositions, listées dans la fiche, mais qui doivent être soumises au Département en raison de la qualification de la voie.

Monsieur le Maire précise que la commune a déjà pris en compte le futur aménagement du carrefour RD 941/rue Paul Pauly en acquérant la maison située au bas de la rue et le petit terrain annexe.

AXE 2 - Développement touristique, culturel et patrimonial	
Fiche n° 6	Aménagement d'une maison de caractère pour en faire un atelier permanent d'artistes et/ou d'artisans d'art
<i>Contexte</i>	Aubusson, en tant que ville d'art et de culture a la volonté de soutenir et de valoriser le travail des artistes et artisans d'art. Dans ce contexte, elle a pour projet de restaurer des bâtiments communaux de caractère et de lancer « des appels à projets » pour les faire vivre. Ces aménagements conforteront la politique d'accueil de la ville et contribueront à l'installation de nouveaux actifs dans le domaine des arts et de la culture. Cette réhabilitation pourra également servir d'opération témoin dans le cadre de la mise en place d'une ZPPAUP, afin de sensibiliser les habitants à la restauration de leur patrimoine (choix des matériaux...)
<i>Objectifs</i>	Le but est de maintenir et de développer l'émulation artistique et culturelle de la ville par des moyens adaptés aux besoins des créateurs. La bâtisse pourrait servir à la fois de lieu d'habitation et de lieu de création aux artistes ou artisans désireux de s'installer à Aubusson.
<i>Description de l'action</i>	Aménagement de bâtiments communaux pour les transformer en ateliers d'artistes ou d'artisans d'art : charpente, menuiserie, maçonnerie, aménagements intérieur et extérieur
<i>Localisation et rayonnement</i>	centre ville d'Aubusson : 39A, rue Vieille
<i>Maître d'ouvrage</i>	Commune d'Aubusson
<i>Coût prévisionnel HT</i>	280 500,00 €
<i>Plan de financement</i>	A déterminer
<i>Date de démarrage</i>	2008
<i>Délai d'exécution</i>	2008-2010

Monsieur SEBENNE interroge sur la nécessité de cette action compte tenu des difficultés de la ville d'une part, et de celles de l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art) d'autre part. Il suggère un projet plus global et regrette l'absence de dynamique centrale.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de qualifier AUBUSSON comme ville d'artisanat d'art. En liaison avec France-Odile CRINIÈRE, déléguée de la SEMA (Société d'encouragement aux métiers d'art) et avec l'association l'Art et la Manière, l'objectif est de conserver l'activité artisanale avec un lieu d'accueil en centre ville, qui entrera dans l'offre touristique de ville, en développant la liaison de la rue Vieille sur le quartier de la Terrade. Quant à l'ENSA, **Monsieur le Maire** se déclare inquiet sur son avenir, notamment pour les résidences d'artistes, mais la vocation de la maison Pauly serait de devenir un lieu de travail avec des artisans, et non pas une résidence d'artistes.

Monsieur SEBENNE émet des réserves sur ce projet et souhaiterait un travail conjoint avec l'ENSA. Il indique qu'il a remis un projet concernant le devenir de l'Ecole au Ministre de la Culture, qui contribuerait également à la préservation du magnifique bâtiment

Pour **Monsieur le Maire**, la commune n'a pas à proposer de projets pour l'ENSA, ce n'est pas son rôle. Début juillet un Conseil d'Administration est programmé et il posera la question du devenir de l'école au délégué aux Arts Plastiques, qui n'a pas confirmé la fermeture de l'école lors de la dernière réunion.

Monsieur SEBENNE estime qu'il faut être réaliste au vu du dernier rapport d'activité de l'école.

Monsieur le Maire s'indigne que le rapport d'activité ait pu être transmis, alors que le Ministère lui en a refusé copie, ce qui prouve qu'il doit être explosif ! Lors du dernier conseil d'administration, une version édulcorée a juste été évoquée en séance.

Monsieur SEBENNE suggère de faire un audit de l'ENSA.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas le financeur, il participe au nom de la commune aux réunions, à la satisfaction des élèves et des enseignants, mais la ville d'Aubusson ne peut pas se substituer aux missions régaliennes de l'Etat, organe de tutelle de l'école.

Après plusieurs échanges, les élus s'accordent sur le rôle déterminant que doit jouer le Directeur de l'Ecole pour sa sauvegarde, mais qu'il n'assume pas. Les représentants du C.A. ne lui ont pas donné quitus pour sa gestion lors de la dernière réunion, mais il a cependant conservé ses fonctions.

AXE 2 - Développement touristique, culturel et patrimonial	
Fiche n° 7	Conception et réalisation d'une nouvelle scénographie pour la Maison du Tapisier
Contexte	<p>La Maison du Tapisier est un élément majeur du patrimoine aubussonnais et un des principaux lieux touristiques. Elle s'inscrit dans le réseau des sites consacrés à la tapisserie, en complémentarité au Musée Départemental, aux ateliers, aux expositions et collections proposées à Aubusson et Felletin.</p> <p>C'est est une maison du 16^{ème} siècle ayant appartenu à une grande famille de lissiers aubussonnais et située dans l'artère la plus ancienne de la ville « La Rue Vieille ».</p> <p>Décorée de meubles et d'objets anciens, elle présente l'histoire et la tradition de la tapisserie d'Aubusson.</p> <p>Une présentation trop statique, une offre diversifiée dans la ville mettent ce site en péril en terme d'exploitation.</p> <p>Sa fréquentation baisse d'année en année.</p>
Objectifs	<p>La Municipalité souhaite rénover ce lieu très rapidement pour en faire un site culturel incontournable à Aubusson et dans le département.</p> <p>Une étude devra être réalisée par des professionnels de la scénographie et portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en scène de l'histoire de la Maison (4 pièces) ▪ sur les conditions d'accès ▪ sur l'installation d'une boutique dans l'ancienne échoppe au rez-de-chaussée <p>La réflexion prendra en compte la configuration actuelle du bâtiment, les meubles et objets existants et la présence humaine dans l'atelier : un lissier employé à l'année (depuis deux ans) tisse devant les visiteurs.</p> <p>Le projet devra intégrer la circulation dans l'ensemble du bâtiment (regroupant la Maison du tapisier et l'Office de Tourisme) par une « marche en avant » qui ressortirait dans la boutique de l'Office de Tourisme.</p>
Description de l'action	<p>1ere tranche : appel à candidature pour marché de travaux conception réalisation</p> <p>2eme tranche : mise en œuvre de la nouvelle scénographie</p>
Localisation et rayonnement	Centre ville d'Aubusson, rue vieille
Maître d'ouvrage	Commune d'Aubusson
Coût prévisionnel HT	<p>1ere tranche, étude : 30 000,00 €</p> <p>2eme tranche, mise en œuvre : 170 000,00 €</p> <p>Total : 200 000,00 €</p>
Plan de financement	<p>1ere tranche : Conseil Régional du Limousin : 6000,00 €</p> <p>A conduire en concertation avec la réflexion du Conseil Général sur l'évolution du Musée Départemental de la Tapisserie</p> <p>2eme tranche : A déterminer selon l'étude.</p>
Date de démarrage	2008
Délai d'exécution	2008 - 2010

AXE 2 - Développement touristique, culturel et patrimonial	
Fiche n° 8	Aménagement et mise en scène du legs Fougerol
Contexte	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2006, la ville d'Aubusson est propriétaire de « la galerie de tapisseries anciennes qui se trouve au 34, rue Jules Sandeau, tapisseries et emplacement qu'elles occupent... »</p> <p>Cette collection appartenait à Maxime Fougerol, célèbre collectionneur et maître lissier.</p> <p>Elle comprend 135 pièces du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle : tapisseries murales, tapisseries de sièges...</p> <p>Il s'agit d'une richesse patrimoniale et artistique à valoriser, dans des conditions assez précises : les tapisseries ne peuvent être ni déplacées, ni prêtées, ni vendues.</p> <p>Ce legs est constitué d'un bâtiment industriel (ancienne brasserie) et d'une collection. Il s'agit de les valoriser en tant que tels et de faire de cette richesse un élément complémentaire, à ceux existants, de valorisation de la tapisserie.</p>
Objectifs	<p>La commune en recevant ce legs s'est donc donné pour mission d'enrichir son patrimoine lié à la tapisserie et de promouvoir un riche héritage historique et social.</p> <p>Ce bâtiment et son contenu se situe dans l'un des plus anciens quartiers de la ville et la réflexion portera donc sur la mise en valeur de ce site dans son contexte.</p> <p>La municipalité est en train de racheter l'ensemble des bâtiments attenants afin de concevoir un projet cohérent.</p> <p>Des travaux d'envergure seront ensuite entrepris pour valoriser ce site (sécurisation/mise</p>

	aux normes, augmentation de la hauteur sous plafond, scénographie...)
<i>Description de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 1ere phase : étude pour la mise en valeur, aménagements urgents et sécurisation du site (déshumidification, chauffage, électricité, isolation du bâtiment) - 2eme phase : scénographie et mise en valeur du lieu
<i>Localisation et rayonnement</i>	Centre ville d'Aubusson – quartier Sandeau
<i>Maître d'ouvrage</i>	Commune d'Aubusson
<i>Coût prévisionnel HT</i>	1ere tranche - Maitrise d'œuvre, aménagements urgents et sécurisation : 274 000,00 € 2eme tranche - Mise en valeur des œuvres et du site : 231 000,00 Total : 505 000,00 €
<i>Plan de financement</i>	Conseil Régional du Limousin : 54800,00 € sur la 1ere tranche
<i>Date de démarrage</i>	2008
<i>Délai d'exécution</i>	2008-2010

Monsieur le Maire indique que la commune a procédé au rachat des boxes, garages et galerie afin de donner une cohérence à l'ensemble immobilier pour assurer son exploitation.

AXE 3 – Services à la population	
Fiche n°9	Rénovation du cinéma « Le Colbert »
<i>Contexte</i>	<p>Ce cinéma est structurant à plusieurs titres : une activité quasi quotidienne dans le centre ville, un public issu de tout le sud est creusois, un lieu culturel enraciné dans l'histoire aubussonnaise.</p> <p>Ce bâtiment était un théâtre avant de devenir un cinéma.</p> <p>Une programmation diversifiée et des tarifs attractifs : 3 à 4 films différents sont proposés par semaine et la fréquentation annuelle est en moyenne de 25 000 personnes.</p> <p>Ce cinéma est classé « Art et Essais » depuis 1997.</p> <p>Il est composé de deux salles, dont la capacité d'accueil est de 258 pour l'une et de 121 places pour l'autre.</p> <p>Actuellement, ce cinéma ne répond qu'en partie aux attentes du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès est très délicat (plusieurs séries d'escaliers) - le stationnement ne peut se faire à proximité - le chauffage connaît de gros dysfonctionnements - le système électrique ne répond plus aux normes de sécurité - il n'y a pas de système d'insonorisation entre les deux salles - l'équipe propose des animations très diversifiées mais dans des conditions difficiles (hall d'accueil froid et inconfortable)
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer une activité cinématographique adaptée et de très haute qualité, sur le territoire - Répondre aux attentes de tous les publics, fidéliser et attirer de nouveaux spectateurs - Proposer des prestations en adéquation avec les besoins actuels : accès, accueil, confort, diversité, modernité - Augmenter le nombre d'entrées <p>-> Réaliser des aménagements qui permettent de répondre aux mieux à ces objectifs</p>
<i>Description de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de l'accueil - Réfection des sols, parois plafonds avec des matériaux acoustiques - Réfection et mise aux normes des installations électriques - Modification de l'écran en salle 1 pour un écran panoramique - Mise en place d'un accès pour les personnes à mobilité réduite - Remplacement des fauteuils et réorganisation pour améliorer le confort des spectateurs
<i>Localisation et rayonnement</i>	centre ville d'Aubusson Sud est creusois
<i>Maître d'ouvrage</i>	Commune d'Aubusson
<i>Coût prévisionnel HT</i>	Réfection du système de chauffage : 30 000, 00 € Maitrise d'œuvre : 56 400,00 € Réaménagement de l'accueil : 80 000,00 € Réfection des sols, parois plafonds avec des matériaux acoustiques : 110 000,00 € Réfection et mise aux normes des installations électriques : 80 000,00€ Changement de l'écran en salle 1 : 45 000 € Mise en place d'un accès pour les personnes à mobilité réduite : 40 000,00 € Remplacement des fauteuils et réorganisation : 52 500,00 € Honoraires des bureaux de contrôle et frais de publicité : 12 600 € Total : 506 500,00 €
<i>Plan de financement</i>	Conseil Régional du Limousin : 50 650,00 € Dans l'attente de l'accord du CNC

<i>Date de démarrage</i>	2007
<i>Délai d'exécution</i>	2007-2009

Monsieur Sébenne demande si le classement d'une salle Art et Essai confère au Colbert un statut particulier.

Monsieur le Maire explique que la salle est propriété de la commune d'Aubusson qui en a confié la gestion à l'association « Le Colbert »

Monsieur Sébenne s'interroge sur l'éventualité d'un gestionnaire privé.

Monsieur PALLIER, par ailleurs Président de l'association gestionnaire, répond que la rentabilité de la salle n'est pas assurée et personne n'en veut. L'association bénéficie de subventions des collectivités territoriales, et assure l'équilibre de ses comptes. C'est une salle de cinéma rurale.

Monsieur le Maire parle de service public culturel à la population, il pense que si le Colbert est rénové, la fréquentation augmentera. La rénovation assurera la pérennité de la salle.

AXE 3 – Services à la population	
Fiche n° 10	Création d'une maison des sports
<i>Contexte</i>	L'actuel bâtiment du dojo est en train de se transformer en véritable maison des sports, en capacité d'accueillir de nouvelles activités. En plus du judo et du karaté, cette salle propose déjà des activités fitness et musculation. L'agrandissement va permettre de reloger des activités (escrime, gymnastique, vélo ...) et d'accueillir de nouvelles pratiques. Une partie du bâtiment actuel, consacrée au stockage, sera transformée en vestiaire et remise en valeur par un bardage extérieur. Des bureaux seront également à la disposition des associations. Ce bâtiment sera desservi par le futur réseau de chaleur. A l'extérieur, une aire sera consacrée aux sports de plein air.
<i>Objectifs</i>	Créer un pôle sportif attractif, aux activités diversifiées, facilement identifiable et accessible.
<i>Description de l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du bâtiment existant - Agrandissement : 400 m² sur 2 niveaux (soit 200 m² au sol) accessible aux personnes à mobilité réduite - Création d'une aire de sport polyvalente à l'extérieur : « sports de rue » (basket, handball...) et skate parc
<i>Localisation et rayonnement</i>	Aubusson, à proximité du futur centre aquarécitatif (piscine, sauna, jacuzzi) et du stade de la Croix Blanche
<i>Maître d'ouvrage</i>	Commune d'Aubusson
<i>Coût prévisionnel HT</i>	410 600, 00 € (voir tableau de phasage des travaux)
<i>Plan de financement</i>	Conseil Régional du Limousin : 82 120,00 € (20%) Conseil Général de la Creuse : 8 100, 00 € pour l'aménagement du dojo en maison des sports et son extension
<i>Date de démarrage</i>	2007
<i>Délai d'exécution</i>	2007 - 2009

Pour **Monsieur SEBENNE**, ces fiches sont un bon catalogue électoral, mais qui présente un déséquilibre entre les 6 673 000 € consacrés aux loisirs et à l'immobilier et les 220 000 € au développement économique. Ce n'est pas comme cela que la ville sera attractive. Il souligne que ce sont des fiches que l'on retrouve dans le contrat de pays.

Madame PICAUD voudrait connaître le coût réel pour AUBUSSON.

Monsieur le Maire répond que ce sera au moins 20 % puisque les subventions ne peuvent excéder 80 % des projets. Certains projets ont d'autres sources de financement. Quant au champ économique, M. le Maire rappelle que la commune a transféré cette compétence à la Communauté de Communes, qui prévoit pour sa part la création d'une zone d'activité, et l'édification d'atelier relais comme celui prévu à Saint-Alpinien.

Madame PICAUD s'inquiète par ailleurs du devenir de la population qui aura une maison de l'Emploi, mais pas de travail.

Monsieur le Maire rappelle que la Manufacture Royale du Parc, au moment de son déménagement comptait 28 emplois. Il y en a aujourd'hui 50, EUROVIA embauche, la manufacture FOUR également. Les entreprises viendront si elles trouvent des zones aménagées, ou des ateliers relais dans lesquels elles pourront s'installer du jour au lendemain.

Pour **Monsieur Sébenne**, les collectivités multiplient les postes de chargé de mission, mais aucun n'est dédié à la recherche d'entreprise

Monsieur le Maire lui répond que c'est le travail de Jacques BOURZAT, chargé de mission Entreprise au Conseil Général de la Creuse.

Monsieur AZAIS souligne que la mise en valeur de la ville est l'axe principal du CPS, avec des activités culturelles, sportives, associatives qui contribuent à l'épanouissement personnel de la population, auquel s'ajoute également le désenclavement numérique mis en œuvre par DORSAL.

Monsieur le Maire annonce que dès aujourd'hui AXIONE met son réseau, grâce au dégroupage, au service de NEUF CEGETEL, l'offre de services sur le territoire s'en trouvant de fait renforcée.

Monsieur SEBENNE évoque ensuite le Petit train, dont la rentabilité ne sera assurée qu'à partir de 7 000 voyageurs, alors que le volet économique est négligé.

Madame PICAUD regrette que la zone industrielle d'Aubusson soit devenue une zone commerciale.

Monsieur AZAIS indique que la révision du POS et l'avènement du P.L.U. va contribuer à renforcer les espaces dédiés à l'industrialisation.

Madame PICAUD regrette que parallèlement aux ambitions de développement touristique affichées, la ville résilie son adhésion au « Plus Beaux Détours de France ».

Monsieur le Maire répond que l'adhésion de la commune a eu un effet starter, maintenant les professionnels doivent se réapproprier cet outil et être des adhérents directs. Coût annuel de l'adhésion 3 500 €.

Madame PICAUD remarque que les fiches actions ne prévoient pas de formation pour les lissiers, alors que la plupart des artisans vont être à la retraite.

Monsieur AZAIS répond que dans ce domaine, l'apprentissage est privilégié.

Monsieur le Maire rappelle l'intervention passée de **Jacqueline DEFEMME-VERDIER** auprès du Conseil Régional pour mobiliser une formation en alternance de 6 mois dispensée dans les locaux de l'ENSA. A la sortie de la formation, aucune des 6 personnes concernées n'a trouvé d'atelier pour suivre la partie « entreprise ». La Région est donc assez réticente pour recommencer l'expérience.

Pour **Monsieur SEBENNE**, la formation à l'ENSA devrait se faire par module optionnel, comme c'est le cas pour les études de médecine, **Monsieur le Maire** approuve.

Enfin, **Madame PICAUD** demande si le dossier Piscine avance, oui répond le Maire qui indique par ailleurs que le futur musée figure au prochain contrat de plan Etat/Région pour une participation de l'Etat de 1,5 M€.

VOTE : majorité et 3 abstentions.

2° ZPPAUP – Rapporteur M. AZAIS

Lors de sa séance du 06 mai 2003, le Conseil a approuvé la mise à l'étude d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAUP) et a autorisé le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Suite à un appel à candidatures, l'offre de **Madame Claire GUIORGADZE**, architecte, était retenue.

Madame GUIORGADZE présente à l'assemblée son projet en donnant :

- la définition d'une ZPPAUP,
- le rappel de son élaboration et de sa création,
- la mise à disposition du public,
- les protections actuelles avec 9 monuments historiques, 3 sites protégés,
- les effets de la création de la zone de protection,
- les objectifs généraux de la ZPPAUP,
- le périmètre,
- la structure du règlement,
- le résumé du contenu des prescriptions.

Monsieur le Maire remercie **Mme GUIORGADZE** pour son travail, il associe également **Monsieur CHEVALIER, Architecte des Bâtiments de France**, qui n'a pu assister au conseil et Jean-Louis AZAIS. La ZPPAU est une ambition et un outil, on est passé d'une situation de prêt à porter à un périmètre taillé sur mesure. Le quartier de la Rebeyrette est exclu de contrainte alors que figurant dans le périmètre de la Chapelle St-Jean. La ZPPAUP marque la volonté de préservation du patrimoine et la conservation d'une certaine cohérence, avec des contraintes pour certains propriétaires.

Pour **Monsieur AZAIS** les règles sont claires, moins importantes en surface, la contrainte existe de façon plus restreinte. Il rappelle qu'avant de commercer des travaux, il faut avoir déposé une déclaration simple ou un permis de construire.

Monsieur SEBENNE demande quels avantages et retombées peuvent attendre les propriétaires.

Monsieur le Maire précise que l'OPAH actuellement en cours prévoit un volet spécifique pour le quartier de la Terrade, les subventions allouées sont déplafonnées en raison des contraintes spécifiques pour les propriétaires.

VOTE : unanimité

3° Transfert de garantie d'emprunt – Rapporteur Daniel RAPINAT

Lors de sa séance du 30 mars 2006, le conseil a autorisé la Société d'Équipement du Limousin (SELI) à procéder à la cession de son patrimoine social. Par courrier du 16 février 2007, le Président de la SELI nous a informé que le repreneur retenu était la Société France LOIRE, du groupe ARCADE, la signature des actes de cession devant intervenir aux environs du 15 novembre prochain.

Il convient donc que le Conseil transfère les garanties d'emprunts initialement accordées à la SELI à la Société FRANCE LOIRE : prêt initial de 441.907,02 € pour 13 logements à La Terrade et 615 336,36 € pour 10 logements, avenue des lissiers. Vous trouverez ci-joint les tableaux d'amortissements.

Monsieur le Maire indique que c'est une opération intéressante car la caution solidaire avec la SELI disparaît dans l'acte de cession, et c'est tant mieux car les comptes étant déficitaire, la commune aurait dû participer aux débours.

Monsieur Sébenne demande une preuve écrite de cette affirmation, (dont le maire ne dispose pas), sinon il s'abstiendra.

Vote : majorité et 1 abstention.

4° Chemins de randonnées d'intérêt communautaire – Rapporteur : M. le Maire

VOTE : unanimité

5° Tarifs CLSH – Rapporteur G. PALLIER

Taux moyen d'augmentation 3 %

VOTE : unanimité

6° Maison de l'emploi. 1ère tranche – demandes de subventions – Rapporteur M. le Maire

Le dossier d'aménagement de la 1ère tranche de la maison de l'emploi est maintenant terminé et les appels d'offres ont été lancés. Le montant de cette première phase s'établit à 1 349 579, 50€.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions prévues auprès de l'Etat et de la Région à cet effet et à adopter le plan de financement suivant :

Dépenses (Travaux et Maîtrise d'œuvre)	Recettes
	Subv. Etat Contrat de Pays 76 224,00€
	Subv .Région Contrat de Pays : 337 394,87€
	Subv.Etat(labelisation) : 229 500,00€
	Subv.Etat(DDR) 100 000,00€
	Autofinancement 606 460,63€
TOTAL : 1 349 579,50€	TOTAL : 1 349 579,50€

VOTE : majorité et 3 absentions

Questions diverses :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le remplacement de **Mme ALFOLDI** par **Mme PISANI**, comme représentante de la municipalité au Conseil d'Administration de l'ADAPEI.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.